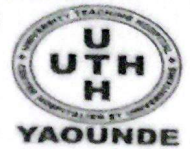


**CENTRE HOSPITALIER ET UNIVERSITAIRE DE YAOUNDE
YAOUNDE UNIVERSITY TEACHING HOSPITAL**



**DIRECTION GENERALE
SERVICE DES MARCHES**

DECISION N° 164 D/CHUY/DG/SM/2026 DU 12 MAI 2026

**PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ N° _____/M/CHU/DG/CIPM/2026 DU _____
PASSE APRES APPEL D'OFFRES N°002/AONO/CHUY/DG/CIPM/2026 DU 26/01/2026 POUR LA
PASSATION DE L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDES RELATIF A L'ACQUISITION DES
EQUIPEMENTS DE LABORATOIRE AVEC LEURS REACTIFS ET LA MISE EN PLACE D'UN
LABORATOIRE DES URGENCES AU CENTRE HOSPITALIER ET UNIVERSITAIRE DE YAOUNDE, EN
PROCEDURE D'URGENCE**

Le Directeur Général,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2011 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu la loi n°2017/010 du 12 juillet 2010 portant statut général des établissements publics ;
- Vu la loi n°2025/012 du 17 décembre 2025 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
- Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu le décret n°2024/603 du 25 novembre 2024 portant nomination du Directeur Général du Centre Hospitalier et Universitaire (CHUY) ;
- Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des marchés publics ;
- Vu le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant le décret n°2001/048 du 23 mars 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu la circulaire n°0001/C/PRC/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
- Vu la circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2026,

Décide :

Article 1^{er}.- La Société **MEDICALEX SARL ; B.P : 5023 Douala ; Tél : 699722944 ; RCCM : RC/DLA/2004/B/033418 ; NIU : M090400017431C, est déclarée attributaire du lot 3 relatif à la Fourniture d'un appareil d'électrophorèse avec réactifs** du marché objet de l'Appel d'Offres National Ouvert n°002/AONO/CHUY/DG/CIPM/2026 du 26/01/2026 avec un montant TTC pluriannuel (2026, 2027 et 2028) de trente-sept millions quatre cent cinquante mille quatre cent cinq (37 450 405) FCFA pour un délai d'exécution de trois (03) ans.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée, publiée au Journal des Marchés (JDM) et communiquée partout où besoin sera. / -

Copie :

- MINMAP, ATCR
- ARMP, pour info
- DG/CHUY
- AC- CHUY
- SM-CHUY
- Chrono/archives

Yaoundé, le 01 JUN 2026

Le Directeur Général

